

Information aux riverains

Cérémonies commémoratives mardi 26 juillet 2022

En raison des cérémonies commémoratives qui se dérouleront dans le secteur de l'église Saint-Étienne, mardi 26 juillet, un périmètre d'interdiction de circuler et/ou de stationner a été établi.

La circulation et le stationnement seront perturbés dans un périmètre comprenant une partie de la rue de Paris, de la rue Lazare-Carnot et la place de l'Église (voir plan au dos).

Les riverains doivent donc impérativement retirer leurs véhicules de la zone à partir de 5 h du matin le 26 juillet. Aucune entrée ou sortie de véhicule ne sera possible durant la fermeture du périmètre. Il convient d'anticiper cette situation, notamment pour les personnes à mobilité réduite (recevant des soins à domicile...). Retour à la normale pour 13 h.

Périmètre concerné par les restrictions de stationnement et de circulation mardi 26 juillet 2022

